



Sophie Méreau et Jean-Elie Strappini  
Co-secrétaires généraux du SNMH-CGT

A

Marie Lavandier

Présidente du Centre des monuments nationaux

Paris, le 6 juin 2024

## **Objet : Préavis de grève reconductible à compter du 20 juin 2024 pour tous les agents du CMN**

Madame la Présidente,

Les nouvelles restrictions budgétaires aggravent les conditions de travail des agents du CMN et amputent le plein exercice des missions qui leur sont confiées. Ces restrictions s'ajoutent à une situation qui dévalorise la fonction publique par un total décrochage des rémunérations et un sous-effectif structurel chronique. C'est pourquoi, le SNMH-CGT dépose un préavis de grève reconductible à compter du jeudi 20 juin 2024.

### **Sur les salaires :**

Depuis 2011, les agents contractuels du CMN attendent la revalorisation de leurs grilles salariales. Or, les négociations sont bloquées au niveau du ministère de la Culture sans plus de prise en compte de l'impact de ce blocage sur les agents du CMN. De surcroît, l'enveloppe qui était destinée à revaloriser en 2024 les carrières d'environ 7 500 contractuels a été réduite de - 3,2 millions d'euros. Cette coupe budgétaire est inacceptable ! Les agents titulaires des établissements publics (dont le CMN) subissent une inégalité de traitement de leur régime indemnitaire par rapport à leurs homologues de l'administration centrale et des services déconcentrés. Le CMN, si peu concerné par la fonction publique, n'a fait aucune proposition de repyramidage pour les agents titulaires dont il est censé assurer la gestion de carrière depuis 2019.

### **La CGT CMN revendique :**

- ✓ La reprise de la négociation du cadre « Albanel » en vue de la revalorisation de la rémunération des contractuels – y compris du CMN – conformément aux termes de l'accord de méthode signé par la ministre de la Culture ;
- ✓ La revalorisation des salaires (dégel du point d'indice, intégration des primes dans le salaire)
- ✓ L'abandon de l'individualisation des rémunérations (primes au « mérite » et « à la performance » type CIA) ;
- ✓ La convergence des niveaux de primes de tous les titulaires quel que soit le lieu de leur affectation afin que les agents fonctionnaires du CMN ne soient plus pénalisés par rapport à leurs collègues de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère ;
- ✓ L'opposition à toute forme de congé imposé pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, la plus grande souplesse concernant le télétravail (sans jours minimum ou maximum) ainsi que le versement d'une prime JOP pour tous les agents mobilisés directement ou indirectement ;
- ✓ L'attribution d'une prime langue étrangère, équivalente à 20 points d'indice, pour les agents accueillant le public dans une ou plusieurs langues étrangères.

### **Sur les emplois :**

Depuis des années, l'ensemble des services du CMN souffre du sous-effectif ; dans les missions d'accueil, de médiation culturelle, administratives, de jardins, d'entretien-maintenance... Sans compter l'externalisation croissante des missions qui pèse lourdement sur le budget de l'établissement, qui appauvrit la qualité de l'accueil des visiteurs, qui dilue les responsabilités, qui contribue à la disparition de connaissances, de savoir-faire, de certains métiers et qui met en péril la bonne conservation des patrimoines. Le plafond d'emploi du

CMN est largement insuffisant pour répondre aux besoins du réseau. La fréquence et la quantité de concours organisés au ministère de la Culture sont insignifiantes !

**La CGT CMN revendique :**

- ✓ Une création nette de 200 emplois à temps pleins au regard des besoins du CMN et de la nécessaire réinternalisation des missions particulièrement à l'Hôtel de la Marine et à la Cité Internationale de la Langue Française ;
- ✓ La résorption de la précarité par la création d'emplois titulaires, la titularisation des contractuel·les et la CDisation des CDD ;
- ✓ L'organisation par le CMN de concours réguliers pour le corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage au moins tous les deux ans avec liste complémentaire valable entre deux concours, comme le prévoyait la délégation de gestion des emplois titulaires au CMN en 2019 ;
- ✓ Un véritable plan de repyramidage des agents titulaires des filières ASM, techniques et métiers d'Arts qui ont été délaissées ces dernières années ;
- ✓ Un retour au rôle des CAP et CCP nationales comme instance de dialogue et de réflexion sur les carrières et les métiers.

**Sur les missions :**

Les annulations de crédits intervenues le 21 février 2024 représentent pour le ministère de la culture une baisse de 4,7% du budget, soit 204 millions d'euros (hors audiovisuel public).

Ces arbitrages imposés par Bercy impliquent des renoncements en termes de politique salariale, d'emplois internes et externes, et de politiques culturelles au sens large. Les subventions versées aux structures du ministère, aux politiques patrimoniales, aux projets culturels sont actuellement revues à la baisse et vont impacter pleinement le CMN. Nous nous opposons à cette politique budgétaire austéritaire qui va dégrader fortement les politiques culturelles et les conditions de vie et de travail des agents.

**La CGT CMN revendique :**

- ✓ Le retrait du décret 2024-124 portant annulation de crédits du ministère de la culture ;
- ✓ Une véritable démocratisation culturelle en sortant de la course aux ressources propres pour aller vers un véritable service public au service des usagers, dédié à la diffusion des savoirs hors de toute logique de rentabilité.

C'est pourquoi dans le cadre de ce préavis de grève, nous vous demandons, Madame la présidente, l'ouverture de négociations sur ces différents points.

Veuillez agréer, Madame la présidente, nos syndicales salutations.

Sophie Méreau

Jean-Elie Strappini



Copie à :

Madame Rachida Dati, Ministre de la Culture

Monsieur Laurent Caillot, Conseiller social de la Ministre de la Culture

Madame Delphine Samsen, Directrice générale du Centre des monuments nationaux

Monsieur Anthony Marchand, Directeur par interim des ressources humaines du Centre des monuments nationaux

Madame Emmanuelle Parent et Monsieur Ivan Navarro, Co-secrétaires généraux de la CGT-Culture

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71

[Mel : snmh.cgt@gmail.com](mailto:snmh.cgt@gmail.com) / [Internet : www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr) / [Facebook: http://www.facebook.com/snmh.cgt](http://www.facebook.com/snmh.cgt)